

AXE 4 : RÉPONSE AUX SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

Action 4.1 Élaborer le plan de gestion de crise de la CPTS

Référents de l'action

Dr Morgane Bonnardel / Astrid De Belsunce / David Stolar

Contexte / Constats

L'avenant 2 de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) en faveur du développement de l'exercice coordonné et des CPTS valorise leur apport à la gestion des crises sanitaires graves suite à leur mobilisation dans la gestion du Covid-19. Il les positionne comme des acteurs-clés pour coordonner les réponses à apporter aux besoins de santé de la population de leur territoire. Cet avenant leur donne les moyens pour, à la fois, se préparer à une crise sanitaire et déployer des actions en cas de survenue d'une telle crise.

Dans ce cadre, les CPTS doivent rédiger d'ici 2024 un plan d'actions définissant les modalités de réponses aux crises sanitaires exceptionnelles, en s'appuyant sur des lignes directrices nationales connues depuis décembre 2022. Ce plan doit faire l'objet de discussions avec l'ARS afin de s'assurer de la bonne articulation avec les autres plans d'urgences rédigés par l'ensemble des acteurs en santé du territoire.

Objectifs généraux

- Préparer la réponse de la CPTS face à une Situation Sanitaire Exceptionnelle

Objectif spécifiques

- Finaliser le plan de gestion de crise

Public cible

- CPTS

Mise en œuvre opérationnelle

- Élaborer la **cartographie des risques du territoire** en lien avec la commune et la DD92 de l'ARS (*)
- Élaborer la **cartographie des ressources du territoire** en lien avec la commune et la DD92 de l'ARS et les collectivités (*) :
 - établissements de santé et établissement médico-sociaux
 - collectivités et institutions
 - CPTS du département
 - autres structures de santé (DAC etc)
- Compléter le **recensement des moyens humains** pouvant être mobilisés (nombre de professionnels par spécialité) (*)
- **Recenser les moyens matériels** susceptibles d'être mobilisés (*)
- **Recenser les solutions de télémédecine** sur le territoire (*)
- Élaborer la **cartographie des risques du projet**
- Élaborer la **procédure d'activation du dispositif de crise**
- Définir les **modalités de désignation des membres de la cellule de crise**(validation en bureau, en CA...)
- **Désigner les membres de la cellule de crise** et compléter le tableau des coordonnées
- **Identifier et élaborer** les outils nécessaires à la conduite et à la gestion de crise :
 - Modèles de journal de bord des informations entrantes, décisions, actions (*)
 - Modèles points de situation (échanges avec parties prenantes)
 - Modèles de CR de réunions
 - Tableau de bord de suivi des actions à mener
 - Modèles de planning des membres de la cellule
 - Listing du stock de base en matériel et autres dispositifs
 - Modalités de distribution du matériel et autres dispositifs fournis par les autorités (*)
 - Tableau de recensement des moyens humains
 - Tableau de recensement du matériel fourni par les autorités ou autres matériels disponibles (matériels médicaux indispensables, saturemètres, ECG etc.) (*)
 - Listing des locaux potentiellement mobilisables si recours aux structures dédiées et capacité (*)
- **Finaliser les fiches-fonction**
- Élaborer la **procédure d'archivage du plan de gestion de crise** (*)
- Définir la **politique d'information / sensibilisation des professionnels** au plan de gestion de crise
- Élaborer un plan de **formation aux gestes d'urgence et aux SSE** comprenant une formation spécifique pour les membres de la cellule de crise
- Élaborer un **programme annuel d'exercices et entraînement** à la gestion d'une SSE en lien avec les collectivités et l'ARS
- Centraliser l'ensemble des **documents au format papier** dans une mallette conservée selon la procédure d'archivage (*)
- Centraliser l'ensemble des **documents au format numérique** sur un disque dur externe et/ou un espace numérique de partage de documents (*)

(*) éléments obligatoires

Acteurs impliqués

Rôles et missions

COPIL CPTS	● Rédaction et finalisation des procédures et du plan de gestion de crise
------------	---

Moyens et outils nécessaires
<ul style="list-style-type: none">● Malette comprenant les versions papiers du plan de gestion de crise, des procédures et des différents documents nécessaires à la gestion de crise● Lieu de stockage de la mallette de gestion de crise● Espace numérique de stockage (Disque dur externe et/ou espace numérique de partage de documents)

Indicateur de résultat
Plan de gestion de crise rédigé (Oui / Non)

Points de vigilance
RAS